

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION 2023_058

Objet : Fixation des tarifs de l'aire de camping-cars de Cassel

Séance du seize mai deux mille vingt trois à dix-huit heures.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Pierre GRANDGENEVRE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DUBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (18)

Arnaud DEVILLEZ à Sophie SPATOLA - Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Pierre GRANDGENEVRE - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Serge LACONTE à Francis AMPEN - Antoine VERMEULEN à Jérôme DARQUES - Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 79

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION 2023_058

Objet : Fixation des tarifs de l'aire de camping-cars de Cassel

Depuis quelques années, le développement des camping-car et des vans aménagés ne cessent d'augmenter. Sur notre territoire, l'afflux de cette clientèle a notamment été perceptible en 2018 sur Cassel avec la victoire au « Village Préféré des Français ». Cette année-là, des sollicitations nombreuses allant jusqu'à une cinquantaine par week-end ont été enregistrées.

A cette période les équipements sur la ville de Cassel pour l'accueil et les services liés au camping-car étaient à l'abandon. La satisfaction client n'était plus au rendez-vous et le territoire n'était pas en capacité à répondre à cette demande.

Fin 2018, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a pris la compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des aires de camping-car. L'objectif était de créer une aire pour répondre à cette demande. Il a d'abord fallu identifier le site, budgéter le projet et mettre en œuvre l'opération (malgré la crise sanitaire liée au covid-19).

Aujourd'hui, les travaux sont en cours et l'aire pourrait ouvrir fin juin d'où cette proposition tarifaire pour l'année 2023. Cette aire se veut être une aire de stationnement et de services avec la possibilité de stationner, de passer la nuit, de vidanger les eaux noires et grises, de recharger en eau et en électricité et d'avoir sur site un bloc sanitaire ainsi qu'une aire de pique nique. Cette aire est située à Cassel, sur le site de l'ancienne aire qui a été complètement réaménagé.

Ce projet se fait également de concert avec la filière de l'hôtellerie de plein air car la segmentation de la clientèle des camping-caristes et des vanistes est large. Différents profils existent, entre :

- les adeptes des aires, auxquels les 19 places proposées correspondront,
- les adeptes du camping qui souhaitent un confort différent et pour lesquels le travail de relation avec nos partenaires reste extrêmement important,
- la clientèle mixte utilisant les deux et qui trouveront à Cassel un point de chute pour découvrir la Flandre, profiter des commerces et restaurants et qui jusqu'à présent ne disposaient pas d'équipement pour rester une nuitée sur le territoire de Cœur de Flandre et s'orientait vers le littoral.

Cette proposition tarifaire pour cette 1ère année d'exploitation vise à faire connaître l'équipement et de profiter des événements de renommée comme les Championnats de France de Cyclisme sur Route et l'ensemble de la programmation estivale sur Cassel. La proposition tarifaire tient compte des recommandations du fabricant des équipements, de la concurrence alentours et de la filière de l'hôtellerie de plein air. Un réajustement des tarifs pourra avoir lieu après cette année 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2221-2, R. 2221-1 et R. 2221-97 ;

Vu le Code du tourisme ;

Vu les statuts de la CCFI, notamment la compétence Promotion du tourisme qui comprend la création, l'aménagement et l'entretien des aires de camping-car ;

Vu l'article 3 des statuts de la régie portant sur les missions de l'Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre en date du 9 mai 2023 ;

Considérant l'ouverture prochaine de l'aire intercommunale de camping-car à Cassel ;

Considérant la nécessité de tarifier les prestations proposées, au regard de l'analyse faite sur les aires limitrophes, au sein de l'hôtellerie de plein-air et qui compte des conseils du fabricant des équipements ;

Il vous est proposé :

- de fixer les tarifs de l'aire de camping-cars de Cassel comme suit :

	Type de Tarifs	Prix TTC / camping-car
Forfait stationnement + eau + vidange (+ bloc sanitaire)	24 h	11 €
	5 h	6 €
	3 h	4 €
	2 h	3 €
Électricité en complément	24 h	5 €
	5 h	3 €
	3 h	2 €
	2 h	1 €
	Taxe de séjour par personne	0,70 €
	Ticket perdu	50 €
	Taux de TVA à appliquer	20,00 %

Vote :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,

A Hazebrouck, le 16 mai 2023,

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Bernard DENTENER



Le Président

Valentin BELLEVAL

